ABBAYE CHATEAU DE CAMON
Société civile immobilière
au capital de 1 070 000 euros
Siège social : Abbaye Château de Camon
09500 CAMON
479871113 RCS FOIX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 2 JUIN 2025

Les soussignés :

- Monsieur Peter LAWTON, propriétaire de 5 470 parts sociales
- Monsieur Myles JENKINS, propriétaire de 1 600 parts sociales
- Madame Katherine LAWTON, propriétaire de 1 510 parts sociales
- Monsieur Guy WORTHINGTON, propriétaire de 1 400 parts sociales
- Monsieur Jérémy BRIDGE, propriétaire de 720 parts sociales

Seuls associés de la société ABBAYE CHATEAU DE CAMON, société civile immobilière au capital de 1 070 000 euros, dont le siège social est sis Abbaye Château de Camon à CAMON (09500), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX sous le numéro 479 871 113, ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

L'unanimité des associés décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois et sera clos le 30 juin 2025. Le prochain exercice débutera le 1er juillet 2025.

L'unanimité des associés décide, en conséquence, de modifier l'article 23 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 23 – Répartition des bénéfices et des pertes

« *Le premier exercice social commencera le 1-12-2004 et finira le 31.12.2005.*

Suivant décisions unanimes en date du 2 juin 2025, les associés ont décidé que chaque exercice social commencera le 1er juillet et finira le 30 juin, à l'exception de l'exercice en cours qui commencera le 1er janvier 2025 et se terminera le 30 juin 2025. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'unanimité des associés décide de supprimer l'article 29 « Publication » des statuts désormais devenu inutile.

TROISIEME DÉCISION

L'unanimité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal par les associés.

Mme Katherine LAWTON



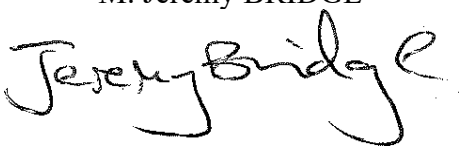
M. Peter LAWTON



M. Myles JENKINS



M. Jérémy BRIDGE



M. Guy WORTHINGTON

